fusion.COM'

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

N°5
AVRIL 2018

Ville de SAINT-MARTIN LEZ-TATINGHEM

www.stmartinleztatinghem.fr

Concours des Maisons Fleuries

Page15

ÉDITORIAL

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	P.2 / 3
FINANCES	P.4 / 5
AGENDA	P.6
BRÈVES	P.7
TRAVAUX	P.8 / 9
SPORT & CULTURE	P.10
ASSOCIATIONS	P.11
ENFANCE-JEUNESSE	P.12
CONSEIL MUNICIPAL	P.13
FOCUS	P.14
ESPACES VERTS	P.15

Fusion.Com' Bulletin municipal n°5- AVRIL 2018
Siège Place Cotillon Belin
03.21.98.60.00 - 03.21.88.54.24
e-mail : contact@stmartinleztatinghem.fr
Directeur de la Publication :
Bertrand PETIT, Maire
Conception, réalisation, photographies :
Service Communication
Impression : Indépendant Développement
Tirage : 2 700 ex.

Chers Concitoyens,
Chers Amis,

Le mardi 10 janvier 2018, nous avons eu, une fois encore, le plaisir de vous recevoir nombreuses et nombreux à la cérémonie d'échanges des vœux, salle Anicet CHOQUET. Avec l'ensemble des élus du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Saint-Martin-lez-Tatinghem, **nous tenons à vous remercier très chaleureusement de cette fidélité témoignée.**

Au cours de cette soirée, nous avons tracé les principales perspectives qui seront celles de notre Commune à horizon 2020 et même au-delà. En effet, **un net progrès de notre trajectoire budgétaire**, conformément aux engagements que nous avons pris, nous permet aujourd'hui d'être raisonnablement optimistes et confiants pour l'avenir et d'agir, de manière plus significative encore, pour l'amélioration de votre quotidien.

C'est ainsi que le 27 mars dernier, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires et, à l'exception de l'abstention d'un élu qui a fait le choix de la polémique à tout autre plus sérieux, les élus se sont félicités de **cette bonne trajectoire des finances communales et de ces marges de manœuvre retrouvées.**

C'est incontestablement les premiers fruits d'un travail minutieux, rigoureux et d'une volonté opiniâtre de ne céder à aucun fatalisme. **Aujourd'hui plus personne ne peut sérieusement douter de l'intérêt et des bienfaits de la fusion.** Tout au contraire, nous voulons certifier à chacune et à chacun d'entre vous que les importants projets d'amélioration de votre cadre de vie (éclairage public, voiries, bâtiments publics,…) qui vont être engagés à compter de cette année **n'auraient jamais pu voir le jour à l'échelle de nos seules communes déléguées.**

Rien ni personne ne nous détournera du seul objectif qui nous importe : servir au mieux les intérêts de tous les habitants de Saint -Martin-Lez-Tatinghem.

Excellente lecture à tous !
Bien Cordialement.

Alexandre SANNIER
Maire Délégué de TATINGHEM

Bertrand PETIT
Maire de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM
Vice-Président du Département

CÉRÉMONIE DES VOEUX 2018

Retour en images sur la cérémonie d'échanges des vœux de la ville de Saint-Martin-lez-Tatinghem qui s'est déroulée le mercredi 10 janvier.

Retrouvez les discours prononcés sur le site **www.stmartinleztatinghem.fr**

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2018

Le 27 mars 2018, 9 questions figuraient à l'ordre du jour du Conseil Municipal dont l'adoption du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.

Il a ainsi été exposé aux Conseillers **la progression favorable des finances** communales depuis la fusion grâce aux efforts engagés en matière **de maîtrise des dépenses** et présenté la trajectoire budgétaire de la Commune Nouvelle à horizon 2020/2021.

Un Débat d'Orientation Budgétaire marqué par **un effort d'investissement soutenu** avec notamment un ambitieux projet de rénovation de l'éclairage public dont la première phase des travaux démarrera en 2018. D'autres travaux sont également programmés comme le remplacement des fenêtres des écoles et la rénovation de différentes voiries.

Un programme d'investissement financé pour partie sur **des fonds propres** (autofinancement), le recours à l'emprunt et pour une **plus faible part**, par une hausse du taux de la Taxe d'Habitation de + 2% (en points) **qui sera neutralisée par le dégrèvement** accordé par l'État aux contribuables dans le cadre de la réforme de la Taxe d'Habitation.

NIVEAU D'ÉPARGNE PRÉSERVÉ AVEC UN DÉSENDETTEMENT QUI CONTINUE DE BAISSER

	2018	2019	2020
DRF	4 560 449	4 594 652	4 629 112
RRF	5 076 600	5 101 983	5 140 248
Epargne brute	516 151	507 331	511 136
Remb. Dette	455 000	450 000	450 000
Epargne nette	61 151	57 331	61 136
Dette 1/01	4 948 000	5 232 000	4 782 000
Dette 31/12	5 250 000	4 782 000	4 332 000
Capacité désendettement	10,17	9,43	8,48
Taux de financement	6%	4,84%	11,62%

Épargne brut : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnent. (capacité d'autofinancement)

Épargne nette : épargne brute après déduction des remboursements de la dette.

MAÎTRISE DE LA DETTE

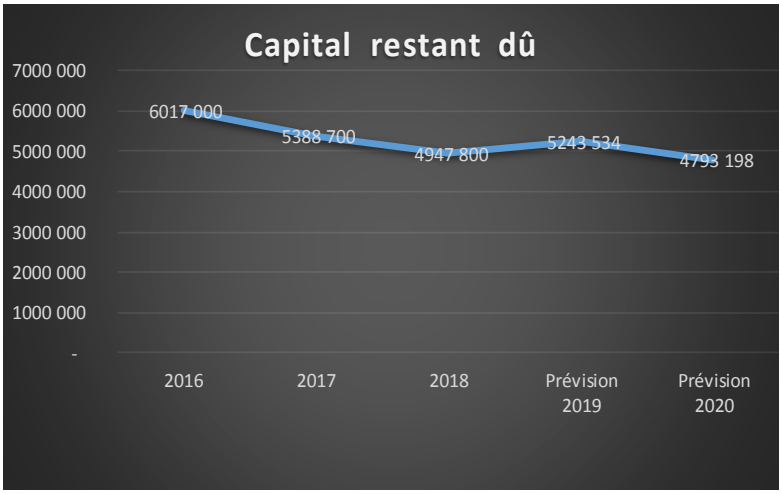

BAISSE DES CHARGES DE PERSONNEL

HAUSSE DES EXCÉDENTS

	CA 2015 agrégé	CA 2016 SMLT	CA 2017 SMLT	**Evolution 2015/2017**
Rt clôture Fonct	233 748	268 212	571 427	**64%**
Besoin financement investissement	-179 873	-136 972	-363 448	
Excédent reporté	53 874	131 241	207 979	**101%**

AGENDA

PERMANENCES

Mairie Place Cotillon Belin,

permanence du Maire et des Conseillers Départementaux, Bertrand PETIT et Sophie WAROT, le lundi de 17h00 à 18h30

Les Adjoints au Maire, chaque samedi de 10h30 à 11h30 et sur rendez-vous

Mairie déléguée de Tatinghem,

permanence des Conseillers Départementaux Bertrand PETIT et Sophie WAROT, le mercredi 30 mai de 10h30 à 11h30

Les Adjoints au Maire, chaque samedi de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie déléguée de Tatinghem

Les mardis de 9h00 à 12h00

Mairie Place Cotillon Belin

Ouvert tous les jours **sauf** les lundis, mercredis et vendredis après-midi

SERVICES TECHNIQUES

03 21 98 96 19
contact-servicestechniques@stmartinleztatinghem.fr.

MAI

Mardi 1er

Départ Salle Polyvalente
Journée de la randonnée organisée par l'OMS

Mardi 8

Salle A. Choquet
Loto du Comité des Fêtes de SMAL

Mardi 8

Monument aux morts de Tatinghem
Cérémonie commémorative de la victoire de 1945

Mardi 8

Stade Jean Lengagne
Challenge Eric Arquisch

Dimanche 13

Rues des Bacoves et des Escutes
8h-17h Brocante de quartier organisée par l'Association le Clos du Rivage

Vendredi 18

Départ Salle Polyvalente
20h-Balade Contée Nocturne organisée par la Municipalité

JUIN

Samedi 2

Salle A. Choquet
Concours de coqs de l'association des Coqueleux

Salle Polyvalente
Soirée guitare du TALC

Vendredi 8

Salle A. Choquet
Concert du Conservatoire de la CAPSO

Samedi 9

Complexe Polyvalent
Gala de danse du TALC

Dimanche 10

Place C. Belin
Brocante de quartier du Comité des Fêtes de SMAL

Vendredi 15

Salle Polyvalente
Fête de la Musique du Comité des Fêtes de Tatinghem

Lundi 18

Monument aux morts de Saint-Martin-au-Laërt
Commémoration de l'appel du Général de Gaulle

Samedi 23 et Dimanche 24

Salle A. Choquet
L'activité Bonzaï la Main Verte du TALC fête des 20 ans.

Samedi 23

Groupe Scolaire du Chemin Vert
Kermesse

Dimanche 24

Place du Rivage
Les Foulées du Nard
La Ch'ti Délire

Groupe Scolaire Léon Blum
Kermesse

Groupe Scolaire du Long Jardin
Kermesse

Mardi 26

Salle A. Choquet
Gala de danse de l'Association des Familles

JUILLET

Samedi 14

Monument aux morts de Tatinghem
Fête Nationale

Jeudi 26

Complexe Polyvalent
Fête de clôture de l'Accueil de Loisirs

BRÈVES

COMMUNE NOUVELLE : LE CHANGEMENT D'ADRESSE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION N'EST PAS OBLIGATOIRE

Dans les communes nouvelles issues de la fusion de communes, le changement d'adresse sur le certificat d'immatriculation (carte grise) **n'est pas obligatoire**. C'est ce que précise le ministre de l'Intérieur dans une réponse ministérielle publiée le 14 juin 2016.

En revanche, la mise à jour doit être effectuée lors de toute autre formalité administrative conduisant à l'édition d'un nouveau certificat d'immatriculation (par exemple, en cas de changement d'état civil). Retrouvez l'intégralité de l'article sur **www.stmartinleztatinghem.fr**

VOUS ÊTES DES NOUVEAUX HABITANTS

Vous vous êtes installés au cours du dernier trimestre 2017 ou dans l'année 2018.

N'hésitez pas à nous contacter au 03.21.38.03.47 ou à l'accueil de la Mairie.

Une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants sera organisé en septembre lors de la ducasse de la Commune déléguée de Tatinghem.

Nous vous conseillons de procéder à quelques formalités administratives telles que votre inscription sur les listes électorales, le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou encore votre recensement communal utile pour l'état civil et autres démarches.

L'ASSOCIATION HUMANITAIRE TERRES NOUVELLES

Elle invite à son Expo-Vente d'artisanat du monde entier les samedi 12 et dimanche 13 mai 2018 de 10h à 18h à la Salle Anicet Choquet, Place Cotillon Belin (près de la Mairie).

Avec la participation d'Amnesty International.

www.terresnouvelles.asso.fr

Entrée libre et gratuite.

VOUS AVEZ UN PROJET ?

Vous avez un projet de construction, d'extension, d'aménagement, de rénovation de votre maison ...

Selon le cas, vous devez obligatoirement déposer une demande d'autorisation :

⇒ de Déclaration Préalable,

⇒ ou de Permis de Construire.

Toute nouvelle construction est soumise à une déclaration en Mairie afin de vérifier si le projet est conforme aux règles d'urbanisme et notamment au PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

TRAVAUX

RÉFECTION DU CAMPANILE

En décembre dernier, vous avez sans doute remarqué la mise en place d'un échafaudage sur la façade de la Mairie déléguée de Tatinghem. Derrière cette phase de préparation, les travaux de réfection du campanile ont eu lieu : remise en peinture, pose de l'alouette pour ne pas perdre le nord et surtout protection afin d'éviter les infiltrations d'eau de pluie à l'intérieur du bâtiment.

(réparation des pièces ornementales en zinc qui entourent le campanile)

Le campanile date de 1844.

Aménagement de terrains de pétanque résidence du Chemin Vert.

Pose d'une clôture Salle Victor Guilbert.

Aménagement d'un parking Rue profonde.

SÉCURISATION DES VOIRIES

Il est impératif de garantir la sécurisation des déplacements des usagers, aussi bien des automobilistes que des cyclistes. En partenariat avec l'ADAV (l'Association Droit Au Vélo), l'Avenue Joffre a bénéficié d'une signalisation horizontale avec des marquages adaptés en conséquence.

TRAVAUX À VENIR

Parmi les chantiers prévus, il y aura :

⇒ la démolition par ENEDIS de l'ancien poste de transformation situé Rue du Dauphiné, poste jugé vétuste et impropre à la rénovation. Il sera remplacé par un nouveau Rue de Bretagne. Ce nouvel équipement permettra de sécuriser l'alimentation des clients desservis.

⇒ Le remplacement des menuiseries extérieures des Groupes Scolaires du Long Jardin, du Chemin Vert et de la Mairie est prévu au cours du deuxième semestre 2018.

⇒ La remise en état de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune Nouvelle en partenariat avec la FDE. (fédération départementale Energie)

⇒ La réfection des voiries Impasse des Brocquets, Impasse du Bras et Rue du Marais au cours du deuxième semestre 2018. D'autres opérations de réfection suivant des ordres de priorité et d'urgence suivront rapidement.

LA FIBRE

L'ARRIVÉE DU TRES HAUT DEBIT DANS NOTRE COMMUNE NOUVELLE C'EST MAINTENANT !

La desserte internet de notre Commune Nouvelle n'est pas suffisante.

Voici une information qui appartiendra bientôt au **passé** !

Le Département du Pas-de-Calais a décidé de s'engager dès 2013 pour la mise en œuvre du Très Haut Débit sur la partie de notre territoire relevant de l'initiative publique. Il s'est donc associé au Département du Nord et au Conseil Régional pour créer un Syndicat Mixte, « La Fibre 59/62 ».

En tant que **Vice-Président du Département**, j'ai participé à l'impulsion de ce projet et nous avons pris nos responsabilités, en investissant près de 44 millions d'euros pour ce projet majeur parce ce que la **fibre optique c'est l'égalité !**

Égalité pour l'accès au débit internet et surtout égalité des territoires !

Vice-Président en charge du Développement Économique à la CAPSO, je suis très sensible et conscient des enjeux que représente l'arrivée de la fibre sur notre territoire et plus précisément sur notre commune en termes d'attractivité!

C'est donc tout naturellement que j'ai œuvré au sein de notre Communauté d'Agglomération afin, qu'elle aussi s'engage et participe financièrement à la réalisation de ce projet.

En tant que Maire de la Commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem, je suis très fier que cette ténacité soit récompensée aujourd'hui par le déploiement très prochain de **la fibre optique sur la Commune Déléguée de Tatinghem. Elle sera disponible pour l'ensemble des foyers de cette Commune dès le mois de Mai 2018.**

Une logique de déploiement a été établie en tenant compte des disparités face au débit ADSL entre les communes. C'est ainsi que les travaux de raccordement débuteront dans un premier temps sur la commune déléguée de Tatinghem mais soyez rassurés, **celle de Saint-Martin-au-Laërt sera desservie dès l'année prochaine ; j'y veillerai personnellement !**

Pour accéder à cette fibre, il suffira de souscrire un abonnement chez un fournisseur d'accès internet.

Des réunions d'information seront programmées très prochainement mais vous pouvez d'ores et déjà vous informer et prendre connaissance des fournisseurs présents sur le réseau public à partir du site **www.capfibre.fr**. Vous pourrez également tester votre éligibilité.

Enfin un numéro vert est à votre disposition : le **0 800 159 162**.

Bertrand PETIT
Maire de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM
Vice-Président du Conseil Départemental
Vice-Président de la CAPSO

LES FOULÉES DU NARD

Le WCOD (Watten-Cassel Organisation Diverses) organise, avec le soutien et le concours de la ville de Saint-Martin-lez-Tatinghem et l'aide de nombreux bénévoles, la 11e édition des Foulées du Nard le dimanche 24 juin 2018, place du Rivage.

La course fait partie du challenge « Courir Autour du Pays de Saint-Omer » (Challenge CAPSO) regroupant les différentes courses à pied (10km) organisées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Plus d'informations sur le site du WCOD : www.course-alternative.fr

"SOUS LES PAVÉS...L'ART"

3ème édition - Festival décalé et azimuté des arts de la rue de l'Audomarois.
Cette édition se déroule du 15 au 21 mai 2018

Le 1er Spectacle du Préambule se déroulera sur la Commune déléguée de Tatinghem le mardi 15 mai 2018 dans la cour du Groupe Scolaire Léon Blum à 19 heures.

Spectacle intitulé:
Ô COMME CACAHUETE
Un rouleau de scotch, une caisse en carton sont des objets banals, quotidiens mais entre les mains de Stoppino ils défient la gravité et deviennent instruments de jonglerie du hasard. Avec sa pratique de l'essentiel, Stoppino, à la fin du spectacle utilise la scénographie, les objets utilisés auparavant et le public, les démonte, les transforme, les contrebalance pour les rendre protagonistes de son final à réactions en chaîne. Du jongleur du quotidien au vendeur de cacahuètes, Stoppino, dans ce spectacle, devient architecte sensible pour construire à son publique une vision ironique et onirique de l'ordinaire et de la nature humaine.

Ce spectacle est gratuit et ouvert à Tous.

CA ROULE À ST-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

Le club Cycliste de St-Martin-lez-Tatinghem (CCSMT) a vu le jour au mois de Novembre 2017. il a pour but la pratique du cyclisme (route, vtt, cyclo-cross, piste…) en compétition, il est affilié à la Fédération Française de Cyclisme.

Actuellement 6 coureurs portent les couleurs du club, vous les avez peut-être déjà vu avec les tenues floquées "CCSMT", et ils bataillent chaque week-end afin d'obtenir les meilleurs places possibles, tout cela dans la bonne humeur. Si vous aussi vous rêvez de participer à des courses cyclistes ou voulez avoir des informations, voici les coordonnées du club : **Degraeve Yann 06 95 64 28 31 ou y.degraeve@laposte.net**

LE RENDEZ-VOUS DES CUISTOTS

Cette nouvelle association de Saint-Martin-lez-Tatinghem propose des ateliers de cuisine **aux enfants** pour leur permettre d'éveiller leurs papilles. Les ateliers durent 2 heures, les enfants, âgés de 7 à 12 ans, réalisent 2 recettes sucrées ou salées et repartent avec leurs réalisations à la maison.
Sur réservation par mail : **aurelie_lucas@yahoo.fr** et sur le blog **lerendezvousdescuistots.jimdo.com**
Prochains rendez-vous **le mercredi 9 mai, samedi 19 mai et mercredi 23 mai 2018.**

INSCRIPTIONS SCOLAIRES : RENTRÉE 2018/2019

Votre enfant entre en maternelle, au CP ou vous venez de vous installer sur la Commune et souhaitez inscrire vos enfants à l'école. Rien de plus simple, présentez-vous avec votre livret de famille et le carnet de santé de l'enfant :

A Saint-Martin-au-Laërt

Groupe Scolaire du Long Jardin, Rue des Iris

Prendre rendez-vous avec le Directeur, Mr Fasquelle au 03.21.38.41.90 les lundis ou mardis.

Groupe Scolaire du Chemin Vert, Rue du Val Sainte-Aldegonde

Prendre rendez-vous avec la Directrice, Mme Denis au 03.21.38.46.93 uniquement les jeudis depuis le 5 avril.

A Tatinghem

Groupe Scolaire Léon Blum, Route de Boulogne

Prendre rendez-vous avec la Directrice, Mme Devin au 03.21.38.44.82 du 7 mai au 1er juin.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Entre la prochaine rentrée scolaire de septembre et les vacances de Toussaint, le CMJ se renouvelle après 3 ans d'actions. Les élections sont l'occasion pour les élèves de chaque groupe scolaire, de choisir parmi les candidats (du CM1 à la 5ème) leurs futurs représentants, pour une durée de 2 ans.

Projets réalisés lors du dernier mandat :

⇒ l'abri bus de la Commune déléguée de Tatinghem,

⇒ L'aménagement du Chemin Vert,

⇒ Les participations aux Commémorations et arbres de Noël,

⇒ Et bien d'autres….

Pour plus de renseignements consultez le site **www.stmartinleztatinghem.fr**

ÉTÉ 2018 : 2 POSSIBILITÉS 2 FOIS PLUS D'ACTIVITÉS !

ASSOCIATION DES FAMILLES : 4-15 ANS

École du Long Jardin, Rue des Iris,

Du lundi 9 juillet au vendredi 3 août
Journée complète ou 1/2 journée

Réunion d'information le **vendredi 25 mai à 19h00** et **retrait des dossiers d'inscription à partir du 14 mai** à la Maison du Rivage ou en mairie, place Cotillon Belin .

Inscriptions du 09 au 16 juin 2018 à la Maison du Rivage du lundi au vendredi de 17h30 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h00

Renseignements :
Valérie Lagache 03 21 88 83 92

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL : 3-17 ANS

Groupe Scolaire Léon Blum, Route de Boulogne,

Du lundi 9 juillet au vendredi 3 août
Journée complète ou 1/2 journée pour les 3 - 6 ans

Retrait des **dossiers d'inscription à partir du 4 juin** en Mairie déléguée de Tatinghem ou sur www.stmartinleztatinghem.fr

Inscriptions à la semaine. Pour la **1ère semaine, clôture des inscriptions le mercredi 20 juin**. Pour les autres semaines, inscriptions jusqu'au mercredi précédent.

Renseignements au 03 21 38 03 47

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER ET DU 27 MARS

DOTATIONS D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Finances, approuve la sollicitation d'une subvention au titre de la DETR pour la rénovation de la toiture terrasse de la Mairie siège, de la voirie Rue de Lorraine, de l'éclairage public, de la verrière de la Salle A. Choquet, du remplacement des menuiseries du groupe Scolaire Léon Blum et de la mise aux normes et accessibilités des bâtiments.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT COLONIE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la commission jeunesse, approuve le renouvellement du contrat colonie avec la Caisse d'Allocations Familiales.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAPSO – INITIATION AUX CUIVRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la signature d'une convention avec la CAPSO pour la mise en place d'ateliers gratuits d'initiation aux cuivres durant les mercredis malins.

APPELLATION D'UNE VOIRIE- COMMUNE DELEGUEE DE TATINGHEM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la dénomination « Rue de la Haute Pannée » pour la voirie située derrière la ZAC de la commune déléguée de Tatinghem.

ADHESION DE LA COMMUNE A L'ANDES

Afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la cité, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association ANDES.
En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble ds élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement. La collectivité de Saint-Martin-lez-Tatinghem adhère à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES).

DROIT D'EXPRESSION RÉSERVÉ AUX ÉLUS DE LA MINORITÉ MUNICIPALE

Chères Habitantes, Chers Habitants de la nouvelle commune de SAINT MARTIN-LEZ-TATINGHEM.

2018 est une année charnière ; en effet, nous sommes au ¾ du mandat et avec l'arrivée du printemps, une certaine agitation commence à apparaitre…
Après une vague de démissions, un élu du groupe majoritaire de la commune déléguée de Tatinghem mène des attaques répétées lors des conseils municipaux et se réclame maintenant de l'opposition...
Ses anciens colistiers, ceux-là mêmes qui se félicitaient de leur cohésion, ne lui font preuve d'aucun soutien…
Lors de la dernière cérémonie des voeux est évoquée, de manière inconsidérée, une maison de retraite, établissement public de santé, sur un terrain privé à ce jour et en l'absence totale de réflexion communale…
Dernier acte en date, l'installation de jardinières en bordure de la route de Boulogne sans aucune consultation ; nul doute que les riverains auraient certainement préféré une réfection partielle des trottoirs, aujourd'hui d'une accessibilité relative et parfois même impraticables…
Certaines démarches sont importantes et prennent du temps, le temps de la réflexion et de l'analyse des besoins de la population.
Nous continuerons à maintenir, l'intérêt général en objectif unique, nous surveillerons la pertinence du budget 2018 et les améliorations futures de votre cadre de vie.

Franck FOULON, Hervé FERARE, Virginie MILBLED et Mathieu DESFACHELLES

Consultables en ligne sur le site internet de la ville :

* Selon l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales *« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur du Conseil municipal ».*

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !
Si vous vous absentez pendant les vacances, la Police Nationale ou Municipale peut, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès du Commissariat de Saint-Omer au 03 21 11 51 51 ou de la Police Municipal au 03 21 98 60 00.

L'ÉNERGIE SOLAIRE : ÇA MARCHE

Réaliser une installation photovoltaïque reste intéressant économiquement.
Depuis le 9 mai 2017 un nouveau tarif a été mis en place pour soutenir l'autoconsommation avec vente du surplus.

Attention aux arnaques !

L'association de particuliers producteurs d'électricité solaire est régulièrement saisie par des particuliers victimes d'entreprises se prétendant partenaires d'EDF et vendant à crédit des installations photovoltaïques à des prix exorbitants…

L'association a pour but d'informer sur les performances du photovoltaïque dans le Nord, d'aider les personnes intéressées à faire le choix de cette énergie propre, d'agir pour aller dans le sens de la simplification des procédures.
Plus de renseignements sur **www.solaire-en-nord.fr**

LA 4G SE DÉPLOIE ET PEUT PERTURBER LA TNT

Orange va prochainement activer le service 4G sur la commune. Grâce à la 4G, les administrés de la ville et de ses environs pourront bénéficier de débits dix fois supérieurs à celui des réseaux mobiles de 3ème génération. Ils pourront ainsi avoir accès, en mobilité, à des contenus en haute définition ainsi que de nombreux services innovants.
Les fréquences de la bande 800Mhz étant adjacentes à celles utilisées par la télévision numérique terrestre (TNT), leur utilisation est donc susceptible de créer, ponctuellement, des perturbations de la réception.
Dans le cadre des déploiements commerciaux de la 4G dans cette bande de fréquence, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) a mis en place un centre d'appel pour le signalement des dysfonctionnements joignable au **0 970 818 818** (prix d'appel local). Orange prendra à sa charge la résolution des perturbations si elles sont occasionnées par la mise en service de ses sites.
Pour plus d'informations : www.recevoirlatnt.fr

EN CAS D'ALERTE CANICULE

La Mairie rappelle à toutes les personnes âgées, isolées, invalides ou fragilisées par la maladie, qu'elles peuvent demander à être inscrites sur le fichier communal de recensement dans le cadre du plan canicule.
Cette demande peut être faite sur simple appel en Mairie (03.21.98.60.00) pendant les heures d'ouverture. Cette inscription permet de bénéficier d'une surveillance particulière de la municipalité.
Dans tous les cas, si le plan canicule est déclenché, il est vivement recommandé de suivre les conseils sanitaires émis par les médias : un numéro vert gratuit "canicule info service" est à disposition, de 8h à 20h au 0 800 06 66 66.

Ce service fonctionnera du 3 avril au 29 octobre 2018.
Les employés communaux effectueront la collecte à domicile sur inscription préalable en Mairie, au 03.21.38.03.47 jusqu'au vendredi 16h00 dernier délai.
Sont concernées les personnes âgées de plus de 70 ans ou handicapées quelque soit leur âge, titulaires d'une pension d'invalidité de 2ème ou 3ème catégorie ou de l'allocation adulte handicapé.

Point sur la réglementation :

- Le vrac est interdit,
- Le volume est limité à 5 sacs ou poubelles de 100 litres (pouvant être portés facilement par les agents) et 5 fagots,
- Déposer vos déchets verts sur le trottoir au plus tard pour 8h00 le jour de la collecte ou la veille à partir de 19h00,
- Ce service ne doit bénéficier qu'aux seuls occupants des lieux. (Trop souvent les quantités sont supérieures aux volumes autorisés et ne correspondent pas en tout état de cause à la réalité de la surface du jardin entretenu).

Collecte Commune déléguée de Tatinghem, semaine paire.
Collecte Commune déléguée de Saint-Martin-au-Laërt, semaine impaire.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Pour participer au concours des maisons fleuries, il suffit d'habiter Saint-Martin-lez-Tatinghem et d'avoir envie de participer au fleurissement et à l'embellissement du cadre de vie de la ville.
Cette année encore, la ville s'engage à primer vos réalisations.
La date limite d'inscription est fixée au 29 juin 2018.
Le jury passera apprécier vos réalisations entre le 2 juillet et le 31 août.
Pour vous inscrire, plusieurs possibilités :
- Télécharger, imprimer et remplir le formulaire disponible sur le site www.stmartinleztatinghem.fr
- Le retirer à l'accueil d'une des Communes déléguées
Le déposer ou l'envoyer dans l'une des Communes déléguées.
Le renvoyer par fax au 03.21.95.15.00 ou par mail à tatinghem@stmartinleztatinghem.fr

Ville de SAINT-MARTIN LEZ-TATINGHEM

vendredi 18 mai 2018

BALADE NOCTURNE contée !

théâtre, musique & contes

RDV 20h salle polyvalente de Tatinghem

GRATUIT - TOUT PUBLIC

Infos et réservations au 06 71 77 97 67 ou par mail à animation@stmartinleztatinghem.fr

Académie Lille
Ministère de l'Éducation nationale
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française
Préfet de la Région Hauts-de-France

CAPSO
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

LES RENCONTRES ARTISTIQUES
CLEA de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer